

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2014

Présents : JL Martin, M Charbonnier, JP Espinar, N Fontany, A Rixte, F Crespo, A Buffet, M Bron, C Alligon, G Gosselin, C Soureilat, JB Albelda, R Givaudan, S Veyrier, A Milési, C Thibaud, D Thévenieu

Absents: JL Legrand (exc.), M Lestang

Pouvoirs : JL Legrand à D Thévenieu

Date de convocation : 5 juin 2014

Secrétaire de séance : Geneviève Gosselin

Séance ouverte à 18h01

Mise au vote du procès verbal de la séance du 13 mai 2014

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 mai 2014.

Renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste MAIRIE	
Coût objectif des travaux HT	48 519.09 €
(La TVA est récupérée directement par Energie SDED auprès du centre des Impôts)	
Financements mobilisés par le SDED	38 815.27 €
Participation de la commune	0 €
Autres participations	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Subvention de fonctionnement 2014 – Association Arts et Culture et Association Sport Nature Aventure

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 13 mai dernier le Conseil Municipal avait délibéré sur le montant des subventions de fonctionnement allouées aux associations pour l'année 2014.

Deux associations, compte tenu du renouvellement de leur Conseil d'Administration pendant la période de remise des dossiers, n'avaient pas pu remettre leur dossier de demande de subvention dans les délais impartis.

Monsieur le Maire propose de voter le montant de la subvention 2014 pour ces deux associations selon le règlement applicable depuis 2012.

Monsieur François CRESPO présente à l'assemblée le montant qui pourrait être alloué à chacune d'entre elle.

- Arts et Culture : 3 000 €
- Sport Nature et Aventure : 1 250 € (550 € fonctionnement, 700 € actions)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention de 3000 € à Arts et Culture.

Pour la subvention versée à Sport Nature et Aventure, après un vote 17 « pour » et 1 « abstention », il est décidé de leur verser la somme de 1250 €.

Mme Nicole Fontany prend la parole en expliquant à l'assemblée qu'elle a été sollicitée par plusieurs personnes qui ne comprenaient pas pourquoi l'association des Amis de l'Eglise n'avait pas reçu de subvention de fonctionnement 2014 de la part de la mairie. Elle précise que l'Association n'a pas souhaité remettre de dossier de subvention cette année estimant qu'elle avait suffisamment d'argent sur ces comptes pour financer seule ces manifestations et projets de l'année.

Subvention exceptionnelle 2014 – Association Pro-Musica

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Taulignan accueillera du 31 juillet au 3 août la 19^{ème} édition du Festival Pro-Musica.

L'association qui organise cet évènement sollicite de la mairie, outre le prêt de la salle des fêtes à titre gratuit, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros afin de conduire au mieux l'organisation de cet évènement et de maintenir une politique tarifaire qui permette aux jeunes et aux adultes de profiter pleinement du festival.

Le prix des places est compris entre 6 € et 20 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Pro-Musica pour l'organisation de son 19^{ème} Festival sur la commune de Taulignan, elle précise que les crédits sont disponibles au compte 6542 du BP 2014.

Dotation cantonale 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter dans le cadre de la dotation cantonale 2015 du Conseil Général de la Drôme le dossier suivant : « Aménagements extérieurs Salle Polyvalente »

Ce dossier comprend :

- | | |
|--|--------------|
| - Le désamiantage et la destruction de l'ancienne salle des fêtes | 135 000 € HT |
| - Aménagement d'un parking devant la salle des fêtes | 43 000 € HT |
| - Aménagement de bornes de stationnement (à CB) pour camping cars | 40 000 € HT |
| - Création d'un abri pour association (buvette, plancha, barbecue..) | 31 350 € HT |

TOTAL du dossier = 249 350 € HT

Sur demande de Monsieur Thévenieau, les élus chargés de ce dossier précisent que les bornes réservées aux camping-cars pourraient se situer après la Maison Médicale le long du chemin des Aumailles, sur la parcelle communale (en face des vestiaires de foot).

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve le dossier des aménagements extérieurs Salle Polyvalente tel qu'il a été présenté ci-dessus pour un montant prévisionnel de 249 350 € HT, sollicite le Département de la Drôme pour l'octroi d'une subvention la plus large possible, sollicite également l'Etat pour le financement de cette opération dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2015.

Monsieur Didier Thévenieau précise qu'il serait peut-être envisageable de solliciter le Ministère de l'Environnement et l'Europe pour obtenir une subvention sur la partie désamiantage ; Monsieur le Maire répond que ces services seront sollicités à ce sujet.

Création d'un emploi aidé dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion – Entretien des locaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat unique d'Insertion de Mme RAI Valérie arrive aux termes des 2 ans au 30 juin 2014. Il convient désormais de penser à son renouvellement afin d'assurer la continuité du service à savoir :

- Entretien des locaux de la mairie
- Entretien des locaux mis à disposition des associations
- Entretien hebdomadaire des locaux du Musée de la Soie

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer pour 2 ans un poste d'agent d'entretien des locaux dans le cadre des CUI à compter du 17 juin 2014 sur un temps hebdomadaire de travail de 24h, rémunéré au SMIC.

Accord unanime de l'assemblée.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2014 - Ecole

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer un emploi aux écoles suite au départ en retraite de Mme VEYRIER Christiane au 1^{er} juillet 2014,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2014 pour exercer les fonctions suivantes :

- Assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants
- Mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants
- Animation des ateliers périscolaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2014

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Grade : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas diffusé d'offre d'emploi pour ce poste, la décision de la collectivité étant de pérenniser une personne qui a travaillé plus de 3 ans aux écoles, aux côtés de Mme Veyrier dans le cadre du remplacement de Christelle Thibaud. Cet agent avait donné entière satisfaction dans son travail, il était normal de la remercier pour ses services et de lui proposer le poste.

Accord unanime de l'assemblée.

Tarifs Régie copie

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978 a prévu la possibilité de facturer les frais de reproduction administratifs aux demandeurs et que l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 indique les limites tarifaires suivantes :

- 0.18 € par page de format A4 en impression noir et blanc

Il rappelle les tarifs fixés par délibération en date du 12 juillet 2006 toujours en vigueur à ce jour :

0.35 € pour un particulier

0.50 € pour un recto-verso

0.12 € pour une association au-delà de 500 copies

0.35 € pour une matrice cadastrale

Le tarif de la copie Noir et Blanc étant supérieur à la réglementation, Monsieur le Maire propose de présenter une nouvelle grille tarifaire qui propose également des copies couleur.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2014 comme suit :

Photocopie N&B A4	0.18 €
Photocopie N&B recto-verso A4	0.30 €
Photocopie N&B A3	0.30 €
Photocopie N&B recto-verso A3	0.50 €
Photocopie Couleur A4	0.40 €
Photocopie Couleur recto-verso A4	0.50 €
Photocopie Couleur A3	0.60 €
Photocopie Couleur recto-verso A3	0.80 €
Envoi d'un fax	0.60 €
Matrice cadastrale	0.18 €
Photocopie N&B uniquement pour une association au-delà de 500 copies	0.12 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs et précise qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2014.

Convention bibliothèque de Grillon – prêt de livres

Madame Margaret Charbonnier informe l'assemblée que la bibliothèque de Grillon possède une importante collection de bandes dessinées et qu'elle serait d'accord pour en prêter à la bibliothèque municipale de Taulignan. Afin de pouvoir bénéficier de ce prêt et d'élargir ainsi la gamme proposée à nos adhérents, Madame Margaret Charbonnier propose de passer une convention de prêt avec la mairie de Grillon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention suivante :

Convention

Il est convenu entre :

La commune de Grillon, gestionnaire de la bibliothèque municipale
Et

La commune de Taulignan qui gère le service public de lecture, à la bibliothèque communale, d'effectuer un dépôt de documents à cette même bibliothèque.

Cela concerne un dépôt de bandes dessinées et de livres d'environ 50 à 60 documents qui aura une durée de prêts de 4 à 6 mois et pourra être renouvelé par tiers.

La bibliothèque de Taulignan s'engage :

- à assurer dans son local des conditions de stockage correctes
- à prêter les séries complètes (ne pas séparer les volumes)
- à remplacer tout document détérioré ou perdu.

Si un lecteur de la bibliothèque de Grillon réserve des documents en dépôt à la bibliothèque de Taulignan, celle-ci s'engage au retour rapide de ces réservations dans le cadre des dispositions prévues dans son règlement.

Régie Bibliothèque – Mise en place d'un tarif « vacancier »

Mme Margaret Charbonnier propose à l'assemblée de fixer un tarif d'adhésion à compter du 1^{er} juillet 2014 à la bibliothèque pour les vacanciers qui résident sur notre commune seulement quelques semaines durant l'été. Cette adhésion serait valable pour la période estivale de juillet à septembre.

Elle propose l'adhésion « adultes » à 4 €, gratuité pour les moins de 18 ans.

Accord unanime de l'assemblée.

Dossiers divers

• Virements de crédits

En 2013, la commune de Taulignan a émis des titres de recettes

- à l'ordre de la Poste (remboursement frais de chauffage et redevance ordures ménagères) pour un montant de 872.63 €.
- à l'ordre de la Gendarmerie pour le paiement du loyer de 2^{ème} semestre 2013 pour un montant de 31 452.63 €.

A l'encaissement de ces montants, la trésorerie de Grignan n'a pas fait le lien avec les titres émis et a encaissé demandant à la commune d'émettre des titres P503 relatifs à ces virements. En conséquence, ces montants apparaissent deux fois sur le compte administratif 2013 (section recettes de fonctionnement).

Afin de régulariser la situation, il convient de faire un mandat au compte 673 (titres annulés) sur l'exercice 2014 pour un montant total de 32 325.26 €. Seulement 1000 € ont été inscrits sur le compte 673, il convient donc de rajouter des crédits. A ce titre, Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS		
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
Titres annulés (exercices antérieurs)			673	32 326	00
Dépenses imprévues	022	32 326 00			
TOTAUX	32 326 00		32 326	00

Accord unanime de l'assemblée.

• Comité de jumelage

Monsieur Robert Givaudan présente à l'assemblée les éléments ressortis lors d'une réunion qui s'est tenue le 4 juin dernier à Valaurie relative au Comité de jumelage avec la ville de Longare en Italie.

Il précise qu'il n'y a aucun frais d'adhésion pour la Commune pour rejoindre le Comité de jumelage Valaurie et les communes voisines / Longare. Une adhésion de 5 € par an est demandée à toutes les personnes participantes au Comité. Actuellement deux échanges par an se font entre les deux pays, les personnes sont reçues chez l'habitant.

Le jumelage doit servir d'échanges économiques, culturels, sportifs et associatifs.

A ce titre la commune de Taulignan pourrait proposer :

- Une visite du Musée de la Soie
- Une visite et découverte des rues du village par un représentant des 11 Tours,
- Une réception à la Salle des Fêtes
- Une participation de l'Association Arts et Culture pour un spectacle ou autre
- Une participation d'Alti Grimp

Chaque Conseiller Municipal prend la parole pour donner son avis sur la participation de Taulignan au Comité de Jumelage Valaurie/Longare. Il en ressort sur plusieurs avis que cette décision est un peu précipitée, qu'un jumelage est réalisé sur la base d'une rencontre, d'échanges et de liens d'amitiés et que cette « union » avec Valaurie a peu de sens. Même si cette procédure de jumelage est facilitée par l'existence du Comité Valaurie/Communes voisines et de la gratuité de l'adhésion en comparaison à un jumelage « classique » ; il convient d'avoir une réflexion plus globale et de concerter la population.

- **Commission Locale de l'eau du Lez (CLE)**

L'association des Maires de la Drôme nous informe qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune de Taulignan pour siéger à la Commission Locale de l'eau du Lez (CLE).

Monsieur Abel Rixte est désigné à l'unanimité.

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

La Communauté de Communes doit mettre en place sa Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, commission chargée de l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre des transferts de compétence effectués depuis le début de l'année.

Conformément au règlement intérieur, adopté lors de la séance du conseil communautaire du 20 mai 2014, toutes les communes doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y siéger.

Proposition :

- Délégué Titulaire : Jean-Louis MARTIN
- Délégué Suppléant : Margaret CHARBONNIER

Accord unanime de l'assemblée.

L'ordre du Jour étant clos, la séance est levée

Le Maire

Jean-Louis MARTIN



